



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 6 décembre 2018**

RAPPORT DE MINORITE 20/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

**Modification du règlement sur les jours et heures
d'ouverture et de fermeture des magasins**

Argumentaires pour le rapport de minorité

Lors de la séance de la commission ad hoc du lundi 29 octobre, **cinq voix contre six** (MM. Vincent Imhof-PLR, Antonio Cambes-PLR, Cihan Kirisci-UDC, Pascal Molliat-VL et Roger Pieren-VL) se sont prononcées pour la prolongation d'ouverture d'une heure, le samedi entre 17h et 18h. **Au vu de l'importance du sujet, ils ont décidé de déposer ce rapport de minorité.**

Maintenir la concurrence veveysanne : les habitudes de consommation ont évolué et les dernières heures du samedi après-midi sont les plus favorables en termes de chiffre d'affaire. La modification proposée fait partie d'une des **conditions cadre majeure pour le commerce de détail.**

Au cours de la séance de la commission nous avons appris que trois enseignes importantes ont récemment renoncé à venir à Vevey. Il ne fait aucun doute que les questions d'heures d'ouverture des magasins ont joué un rôle dans leur décision. Très concrètement, cela signifie des **places de travail en moins** donc un **affaiblissement de la vie économique** locale et finalement une **baisse d'attractivité veveysanne...**

Dans le canton, les villes de la taille de Vevey (voir préavis) bénéficient de cette disposition. Régionalement Montreux ferme à 17h le samedi, mais bénéficie de la possibilité d'ouvrir le dimanche de part son statut de ville touristique, comme Clarens qui est ouvert de 8h à 19h en semaine et même jusqu'à 20 h le vendredi. Si La Tour-de-Peilz ferme le samedi à 17h00, ses commerces ont la possibilité de rester ouverts en semaine jusqu'à 19h00. Blonay peut, en plus, ouvrir le samedi jusqu'à 18h. Finalement **il ne s'agit pas de « concurrencer » nos voisins directs,** mais d'offrir aux commerces locaux la possibilité de rester ouverts 1 heure plus tard le samedi, comme le font de nombreuses villes du canton.

Proportionnalité de la demande : au cours des diverses négociations de ces huit dernières années, la demande d'augmentation des heures d'ouverture n'a fait que de diminuer pour se résumer finalement à **une heure supplémentaire le samedi.** Les négociateurs d'UNIA ont reconnu et souligné cette évolution. Par ailleurs il est important de rappeler que cette heure supplémentaire **ne signifie pas une heure de travail de plus pour les collaborateurs, mais un déplacement d'horaire** au vu des compensations proposées (p. expl. commencer le travail plus tard le matin).

Convention collective de travail : depuis 2011, UNIA s'oppose à toute modification des heures d'ouverture, réclamant au préalable une convention collective (CCT). Depuis près de 10 ans plusieurs tentatives de négociations ont été entreprises, toutes ont échouées. En effet le quota de responsables patronaux d'accord avec l'idée d'une CCT, qui doit être de plus de 50%, n'a jamais pu être atteint. Force est de constater que ce ne sont pas les « grandes enseignes » qui freinent ce processus, mais plutôt les « petits commerçants » pour qui, à l'évidence, une CCT alourdit les charges, tant administrativement que financièrement. Finalement cette crainte réfrène tout développement économique. On peut illustrer cela par le phénomène des **vitrines vides** qui guette toutes les centres urbains, ce qui est fortement dommageable pour Vevey qui a la chance par sa vieille ville de disposer d'un centre commercial « à ciel ouvert » (voir encore ci-dessous).

Après renseignements pris auprès de la CVCI (Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie), qui avait organisé en août 2017 un séminaire à propos du commerce de détails, nous pouvons affirmer qu'il n'y a actuellement aucune négociation en cours, **contrairement à ce qui a été avancé par le représentant d'UNIA en commission.**

Depuis 10 ans UNIA s'oppose de façon systématique à toute modification des horaires d'ouverture, réclamant avec obstination une CCT mais n'y arrivant pas ! De l'aveu confidentiel d'un délégué, même les collaborateurs de ce secteur ne s'y intéressent pas. A Genève il semble qu'il ait fallu faire appel aux **employés de commerce en général** faute d'un ralliement suffisant des **employés du commerce de détail**. Ainsi donc affirmer qu'accorder une heure d'ouverture supplémentaire empêcherait la signature d'une CCT est une pure chimère, que rien ne justifie, car le problème n'est tout simplement pas là.

Une vision pour Vevey : En tant que **ville centre** sur le plan politique, social, culturel et sportif **notre cité doit penser son avenir économique** en favorisant des conditions cadres **propices au développement de ses commerces**. Ceci est particulièrement important pour Vevey qui en plus de ses centres commerciaux au cœur de la cité offre un « centre commercial à ciel ouvert », à savoir la vieille ville. Ceci permet aux Veveysans de faire leurs courses sans voiture. De plus notre cité doit s'adapter aux habitudes modernes de consommation si elle veut maintenir les prestations qu'elle accorde et ainsi rester cette ville sociale, au sens élargi du terme, que nous appelons de nos vœux.

Il ne s'agit pas d'un « cadeau aux grands magasins » mais d'une adaptation au changement d'habitude offrant une possibilité à toutes nos enseignes en place ou à venir. Après dix ans de palabres et d'atermoiements, nos commerçants interprètent comme un **signe négatif et de défiance, notre attitude visant à bloquer toute modification d'horaire** qui pour beaucoup représenterait une réelle attractivité en regard des centres commerciaux proches, ainsi qu'une compensation des augmentations d'impôt votées par ce même conseil...

N'oublions pas que l'avenir de nos petits commerces est, qu'on le veuille ou non, directement lié au développement et à l'attractivité des grandes enseignes.

Finalement, nous constatons que si une majorité s'est enfin trouvée en municipalité pour faire avancer ce dossier au printemps 2017, c'est bien que **de la gauche à la droite une adaptation des heures d'ouverture a été considérée comme nécessaire**. Un revirement des partis représentés en Municipalité serait pour le moins surprenant. Comment justifier que l'on donne son accord d'un côté, entraînant un important travail de préparation du dossier, pour finalement opérer un revirement à 180 degrés en commission ?... A nouveau, il en va de notre crédibilité politique.

Ainsi pour l'avenir et l'attractivité de notre ville, la minorité de la commission recommande une décision positive sur ce sujet :

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis No 20/2018, du 1^{er} octobre 2018, modifiant le règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 25 septembre 1981, modifié les 16 décembre 1993, 4 novembre 1999 et 3 mars 2005, modification des articles 9, 10, et 21
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. de modifier les articles 9, 10, et 21 du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 25 septembre 1981, modifié les 16 décembre 1993, 4 novembre 1999 et 3 mars 2005. Cette modification tient compte de deux mesures de compensation soit l'ouverture des commerces alimentaires à 08h00 le samedi au lieu de 07h30 pour certains et l'ouverture des commerces non-alimentaires à 09h00 le samedi au lieu de 08h00.
2. de fixer l'entrée en vigueur du règlement modifié à la date de sa ratification par le Conseil d'Etat après l'échéance du délai référendaire et d'en donner décharge à la Municipalité.



Antonio Cambes